RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Pyrénées Orientales
MAIRIE DE LATOUR BAS ELNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 39/2020

L'an deux mille vingt et le vingt-trois juillet, le Conseil Municipal de la Commune de **LATOUR BAS ELNE** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur François BONNEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 16 juin 2020

Présents : M BONNEAU François, M LLUGANY Julien, , M CAYUELA Jean-Marie, , M M'ZOURI Adel, Mme OLIBO Marie-Hélène, , M CAMALY Julien, M COSTA Claude, Mme CULAT Danielle, M DECROCK Frédéric, , M DELANNE Claude, M FILELLA Davis, Mme HOGNON Sophie, Mme INIESTA Nuria, Mme JORDA Julie, M PENEL Franck, M ROGE Pierre, Mme ORTEGA-ROMERO Marie, , Mme Eva SOUBIELLE

Excusées : Mme DEL AGUILA BARBE Anne, M BERTRAN DE BALANDA Jean-Louis Mme CAMPS Séverine Mme PIC Odile donne pouvoir à François BONNEAU, Mme SENEGA DUPRE Patricia

Secrétaire de séance : M CAYUELA Jean-Marie

Objet : Désignation du Délégué à l'UDSIS

Vu l'article L.5211-1 et suivant du CGCT,

Vu l'article L.5721-1 du CGCT

Considérant que l'UDSIS doit conformément à l'article 7 de ses statuts procéder au renouvellement de la composition de ses instances délibérantes et exécutives,

Considérant que la Commune de LATOUR BAS ELNE doit désigner un représentant pour siéger à l'Assemblée Syndicale de l'UDSIS,

Considérant que conformément aux statuts de l'UDSIS les Maires des Communes membres sont de droit membres de l'Assemblée Syndicale,

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité:

- **DÉCIDE** à l'unanimité de procéder à la désignation du Délégué à l'UDSIS à main levée,
- **DÉSIGNE** Monsieur Le Maire, François BONNEAU Délégué à l'UDSIS.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
François BONNEAU

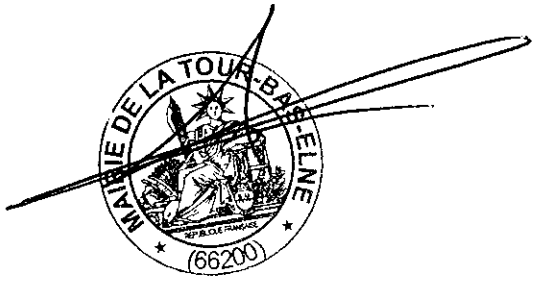

Certifié exécutoire compte tenu de
Sa transmission en Préfecture
Sa notification
Sa publication
Le 24 juillet 2020